



Déclaration commune à la CAP des IAE des 25 et 26 mai 2011

Cette CAP nous donne une nouvelle occasion d'alerter l'administration sur la situation catastrophique des IAE que ce soit en terme d'avenir pour leurs métiers et de leur corps, mais également en termes d'effectifs incompatible avec les missions d'un réel service public et surtout en termes de souffrance au travail.

La RGPP dans son volet purement budgétaire ne doit pas être le seul justificatif d'un projet de fusion des corps d'ingénieurs techniques de l'Etat.

La constante évolution des missions et des métiers portés par les ingénieurs techniques de l'Etat n'est jamais prise en compte de manière constructive par l'administration.

Nos revendications statutaires, de carrières et de mobilité choisie ne seront pas satisfaites par la fusion des corps d'ingénieurs, la mise en place de la PFR et la création d'un GRAF !

L'administration doit apporter des réponses concrètes aux légitimes revendications statutaires et de déroulement de carrières pour lesquelles nous sommes sans réponses depuis trop longtemps. Une fusion « à la hussarde » de plusieurs corps n'est pas la solution miracle.

La capacité d'expertise, d'analyse et opérationnelle de l'Etat, avec ses établissements publics est intimement liée à la présence d'un nombre important d'ingénieurs aux côtés des autres agents et à la diversité de nos métiers et de nos formations initiales.

C'est pourquoi nous exigeons le maintien et la poursuite des recrutements d'élèves ingénieurs fonctionnaires de l'Etat au sein des écoles d'ingénieurs, le maintien et le développement des formations et spécialisations dans ces écoles ainsi que le maintien des diplômes de niveau master.

Il en va de la crédibilité de la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat qui sont au service de nos concitoyens.

Nous ne citerons qu'un exemple parmi d'autres :

2011 a été déclarée **année internationale de la forêt** et le Président de la République, dans ses discours d'URMATT et d'EGLETONS, a soutenu une politique forestière visant à la production de bois mais aussi à la préservation et la conservation de l'environnement en cohérence avec le développement et l'aménagement des territoires.

Comment le MAAPRAT peut-il assurer la mise en œuvre d'une politique forestière ambitieuse et dans le même temps justifier son abandon du recrutement d'ingénieurs forestiers fonctionnaires ?

Il n'existe aucune justification sauf une gestion purement comptable des recrutements !

Après un discours lénifiant sur « l'oubli » de l'inscription du recrutement d'élèves ingénieurs forestiers en 2010, le MAAPRAT a bien dû admettre sous la pression des organisations syndicales qu'il s'agissait d'une volonté délibérée de sacrifier ce recrutement et celui des élèves ingénieurs fonctionnaires de l'ENGESS sur l'autel de la RGPP !

Par ailleurs le ministère adopte une politique de recrutement en concours interne qui présente un fort risque de démotivation des TSMA-GR et Forêts car la scolarité en cas de réussite au concours interne 2011 ne pourrait avoir lieu qu'à l'ENITA de Dijon !

Nous exigeons ainsi :

- 1) la réouverture immédiate du recrutement par concours externe d'élèves ingénieurs forestiers fonctionnaires**
- 2) la possibilité pour les candidats admis au concours interne de choisir l'école de formation de leur choix parmi celles de l'enseignement supérieur.**

Concernant les conditions d'exercice de nos métiers : alors que l'on demande à tous les agents, et notamment aux IAE, de faire évoluer leurs missions et leurs métiers, le manque de moyens financiers conduit à refuser les formations nécessaires et indispensables demandées par les agents : **cela est incohérent.**

Cette situation de précarité entraîne un amoindrissement du service rendu à nos concitoyens par des agents particulièrement attachés à la qualité de leurs missions de Service Public.

A contrario, cette perte de qualité de service est concomitante avec un développement, sans précédent de procédures internes qui priment sur la qualité du service rendu. Et ce, alors que le gouvernement demande de simplifier les procédures pour le monde économique, notamment vis-à-vis des activités ayant un impact sur l'environnement !

C'est dans ce contexte que nous exigeons pour cette CAP le respect du droit à la mobilité, qui doit répondre aux intérêts mutuels des agents et de l'administration.